

Pour votre abonnement annuel
sur **PASS AggloBus** ou **PASS Générations**,
votre **Quotient Familial** vous donne droit
à d'importantes remises sur le tarif de base.

Faites le calcul !

• Pour connaître votre niveau de Quotient Familial, faites le calcul suivant :

$$\text{QF} = \frac{\text{Total des revenus annuels}^{(*)} \text{ du foyer} + \text{Total des prestations familiales CAF}}{12 \times \text{nombre de parts}^{(**)} \text{ du foyer}}$$

(*) Revenus annuels nets imposables avant tout abattement

(**) Nombre de parts : Couple ou personne isolée = 2 parts - Enfants à charge : 1^{er} = 0,5 part, 2^e = 0,5 part ; 3^e = 1 part ; à partir du 4^e : 0,5 part par enfant supplémentaire - Enfant handicapé = +0,5 part supplémentaire.

Pour obtenir ces remises sur les tarifs annuels
AggloBus et Générations, rien de plus simple !



Vous êtes allocataire CAF ?...

... Rendez-vous à l'Espace Nation muni de :

- > Votre contrat d'abonnement complété.
- > Votre attestation de paiement CAF datant de moins de 3 mois sur laquelle figurent votre Quotient Familial et les noms de tous les bénéficiaires du foyer.
- > Votre livret de famille ou une pièce d'identité pour chaque personne concernée.
- > Votre RIB et mandat de prélèvement SEPA CORE dûment rempli (si paiement en 12 mensualités).



Vous n'êtes pas allocataire CAF ?...

... Pas d'inquiétude : vous pouvez faire attester de votre Quotient Familial auprès de votre commune !

- 1. Rendez-vous au CCAS** de votre commune de résidence et faites compléter et signer le formulaire "Attestation des droits - Calcul du Quotient Familial base CAF" du contrat d'abonnement (également téléchargeable sur www.agglobus.com).
- 2. Rendez-vous à l'Espace Nation** muni de :
 - > Votre contrat d'abonnement complété.
 - > Votre formulaire "Attestation des droits - Calcul du Quotient Familial CAF" dûment validé par votre commune et datant de moins de 3 mois.
 - > Votre livret de famille ou une pièce d'identité pour chaque personne concernée.
 - > Votre RIB et mandat de prélèvement SEPA CORE dûment rempli (si paiement en 12 mensualités).